L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUPOUR,
E. DUVERGER, S. HARDY.
Rue de la Chartres No. 85, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

Les bureaux et les ateliers de l'ABEILLE ont de nouveau été transférés à l'ancien local du journal, rue de Chartres, No 85.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

L'ABEILLE sont autorisés à [illegible] *à la semaine*, à raison [illegible] pour les six numéros. Il se [illegible] des jours dans les bureaux des [illegible] s'abonner pour un [illegible] mois comme en leur ouvrant [illegible] pour une aussi courte [illegible] surcharge sans profit la [illegible] nous avons règle de tout compter autrement nos porteurs à nous [illegible]. C'est donc à ces derniers que les *à la semaine* devront payer le montant de l'abonnement hebdomadaire.

COMMERCE DES ETATS-UNIS

Les documents les plus intéressants et les plus [illegible] la publication sont l'un le Congrès et le rapport du secrétaire du trésor. On y trouve l'histoire du [illegible] de l'Union pendant l'année et un [illegible] des progrès. En attendant [illegible] des sous les yeux et que [illegible] examiner, nous allons emprunter [illegible] New-York la statistique [illegible] entre dans ses colonnes.

[illegible] importé aux Etats-Unis (y compris [illegible]) pendant l'année finissant le [illegible] 30 juin dernier, des [illegible] représentant une valeur de [illegible]. En 1854, les importations de [illegible] avaient été de $305,780,252. La diminution [illegible] de $44,397,293. Les importations de 1855 et celles [illegible] une différence de [illegible] des dernières, de [illegible] dépassant d'environ de $16,000,000. Ce chiffre comprend [illegible] $53,957,418 [illegible] et $20,925,[illegible] cette année, l'exportation des [illegible], indépendamment [illegible] de $22,406,369 au [illegible] de 1854, mais dans l'exportation [illegible] la différence en [illegible] $4,067,231, et dans celle [illegible] de $14,124,920.

[illegible] autres subsistances [illegible] cette année [illegible] $ 98,143,844, [illegible] de farine et subsistances [illegible] $ 14,712,465. Ce [illegible] considérable qui [illegible] ne dépasse [illegible] ne doit [illegible] de l'infortune.

[illegible] des articles de [illegible] $ 60,291,[illegible] et en 1855 elle tombe en 1854 à [illegible] diminution porte principalement sur les pierres. Les étoffes [illegible] des tissus [illegible] en 1854, elles représentent [illegible] $ 48,514,167, en chiffre rond [illegible] $ 44,814,088, puis cet [illegible] 1855. Même observation [illegible] en avant ete importé [illegible] pour une valeur de [illegible] $ 10,628,891; [illegible] en 1854 à $ 9,415,241.

[illegible] la convention démocratique [illegible] James S. [illegible] pour la place de gouverneur [illegible] a voté une [illegible] les bouquets elle passe [illegible] Nothingisme et la [illegible] dans des [illegible] suivie par l'administration [illegible] Marcy [illegible] rien de [illegible].

[illegible] la législature du Missouri s'est [illegible] les représentants démocrates [illegible] la place de sénateur des [illegible] rien de [illegible].

[illegible] Herald de New-York [illegible] la prochaine [illegible] démocrates, 81; [illegible] nothingsnonistes, [illegible] mistes, 68; vacance, 1.

[illegible] la sœur Regis, supérieure [illegible] philèmes de la rue du [illegible] le concert donné [illegible] salle des Odd Fellows, au [illegible] pieuse dirigée par [illegible] Nous espérons [illegible] ces deux belles [illegible].

[illegible] Deux décrets impériaux [illegible] le 3 du mois dernier [illegible] Français. Le premier [illegible] en France des navires [illegible] l'autorisation de les [illegible] français, moyennant [illegible] pour venir sur leur vaisseau [illegible] par le gouvernement, [illegible] les steamers [illegible] les arbitreurs. Le [illegible] les matériaux de [illegible] seront admis en [illegible] de France pendant [illegible] du décret.

[illegible] Ve. Hébert à [illegible] Chartres vient de recevoir [illegible] d'ouvrages dont un [illegible] aussitôt un rapide [illegible] Nouvelle-Orléans entre autres [illegible]

MARMATORY. *Histoire de la Pologne* par Laurent Langier; les *Assises* [illegible] Raoul; *Impressions de voyage* [illegible] par le Dr. Felix [illegible] graphie de RACINE et celle [illegible] Bazin; *Eugène de Mirecourt*; [illegible] classique de Racine; les [illegible] et les comédies les mieux [illegible] Théâtre moderne; les opéras [illegible] *Lady Tartuffe*, par Mme Emile de Girardin; le *Manoir de Lesbie* par Armand Barthet; [illegible] par Eugène Scribe; [illegible] *La Czarine*, par Eugène Scribe; [illegible] par Victor Hugo, &c.

[illegible] Hébert a reçu également plusieurs milliers d'exemplaires de l'almanach [illegible] calculé pour la Nouvelle-Orléans, [illegible] *almanach comique*, des *almanachs pratiques*, *l'almanach de gastronomie*, *l'almanach des Dames*, *l'almanach des Gourmands*, *l'almanach des Demoiselles*, &c.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Louisville 21 novembre.—L'Ohio est au même niveau, il perde 6 pouces d'eau dans le canal. Le steamer Washington est parti hier soir pour la Nouvelle-Orléans.

(Cincinnati, 21 novembre.—Le marché aux farines est ferme; les ventes ont eu lieu aujourd'hui à 8 à 8 50 le baril. Les orges valent 87 le 60. La graine se vend 11 à 11 1/2 cts, et le whiskey 34 1/4 à 34 3/4. La mélasse change de mains à 36 cts, et la recette à 38 cts.

UN CONVOI RENVERSÉ PAR LE VENT.—Un accident assez curieux s'est produit probablement en vain un précédent dans l'histoire des chemins de fer, est arrivé lundi soir, dit le *Courrier des Etats-Unis*, sur la ligne qui va de New York à Albany, par voie de Harlem. Le convoi express venant d'Albany avait quitté à 5 heures et demie de l'après-midi la station de Chatham-four-corners, et se dirigeait avec une vitesse ordinaire sur celle de Boston Corners. Tout à coup, au moment où le train courait sur un remblai élevé d'environ 35 pieds au-dessus du niveau de la plaine, une rafale furieuse le prend par le travers, et précipite au bas du talus toutes les voitures, et laissant sur la voie que la locomotive et son tender.

La scène qui suivit défie toute description. Une obscurité profonde, une pluie pétillante, les sifflements lugubres d'une tempête d'automne, venaient ajouter encore à l'horrible situation des passagers entassés sous les débris des wagons culbutés. Il fallut plusieurs heures pour les dégager complètement et constater les résultats de cette catastrophe aussi étrange que soudaine. Outre un grand nombre de blessés, elle a fait deux victimes: M. Rathbone, fabricant de papiers à Boston Corners, et un jeune freins nommé Gyebird. On espère qu'aucune des blessures n'aura de suites graves. Les voyageurs n'ont pu arriver à New-York qu'à 5 heures et demie du matin, après un retard de près de dix heures.

TREMBLEMENT DE TERRE A STATEN ISLAND.—La habitante de la partie de Staten Island située en face de Perth Amboy, assurent, dit un journal de New-York, avoir éprouvé, vendredi dernier, vers 3 heures du matin, une série de secousses de tremblement de terre, accompagnées d'un fort grondement souterrain. Les secousses se succédaient à un intervalle d'une à deux secondes, et se sont fait sentir à trois reprises séparées l'une de l'autre de 4 à 5 minutes environ.

CHRONIQUE LOCALE.

LES CONDAMNÉS PRISONNIERS.—MM. Christy et Horton, condamnés à la suite d'une élection, mis en prison pour mépris de cour, ont été libérés hier soir après avoir subi les cinq jours d'arrêt qui leur avaient été infligés par le Juge Cour de District. On dit que la captivité de ces messieurs n'a rien de bien triste pour eux, et que leur bonne humeur ont pas laissé le temps de regretter leur liberté.

Les Campbells ont profité de la circonstance pour mettre en complainte l'aventure des commissaires du Tme Bureau.

L'AFFAIRE GIRARD.—L'affaire de Mr Girard, demandant à être réintégrée dans la place de Clerk, a été appelée hier à la Cour Suprême sous la forme de motion. Il a soutenu du droit de M. Reif de figurer comme officier du ministère public, et que le Juge M. Reif avait enregistré dans la cour inférieure son jugement en faveur de Mr Girard, et que ayant obtenu du Juge Supreme un writ de certiori ordonnant au greffier de la 2me Cour de District de compléter le dossier de l'affaire en y ajoutant le jugement. Les avocats de M. Girard ont demandé que cet ordre fut rapporté le parce que Reif n'est pas de droit partie dans les procès intentés par Mme Marie Girard, parce que le dossier est complet. Les plaidoiries sur cette demande ont eu lieu et la cour rendra un considérant ou décision.

THEATRE ST CHARLES.—La représentation de ce soir au théâtre est au bénéfice de Mme Farren. Nous recommandons au bénéfice de la sympathie des habitans de notre ville Mme Farren y a droit comme cercle de la Nouvelle-Orléans et comme artiste de talent, elle jouera dans cette circonstance un de ses plus beaux rôles, Evadne, dans la tragédie du même nom.

DISPARUE.—John A. Robinson est en prison pour avoir déserté l'armée des Etats Unis. La plainte a été portée par le col. Tompkins.

ENGAGEMENT.—Le navire D. H. Galpen, capitaine Bailey, est arrivé de Brest hier matin. Il a à bord quatre cent trente sept passagers, dont la plupart sont allemands, composé d'Allemands qui se rendent dans les Etats du nord-ouest. Il est aussi trente passagers pendant la traversée.

PEINE—Charles Isber, charpentier allemand, a été condamné hier par le tribunal de Premier District à l'amende de 5 cents, à la demande de sa femme qui le dit aliéné, depuis quelque temps, d'aliénation mentale causée par la boisson.

—Alfred Henry s'est précipité dans le bayou en rentrant mardi soir. Un officier de police qui l'avait vu se jeter en arriva à temps pour le sauver. Le repêchement d'un noyé a lieu tous les jours.

ARRESTATIONS.—Une plainte avait été enlevée du point de l'entrepôt: Etats et Sole. M. Peter Nine, dit avoir été la victime de deux Indiens Long. Ceux-ci ont admis qu'en leur réponse, un vagueur coup de poing a la figure l'avaient jeté par terre. Une montre d'une de leur poche a été consignée de nouveau. Les deux Indiens ont été arrêtés.

—Mr. Martin V. Dye, étudiant en droit, avait besoin de vêtements. Il entre chez Peter Jackson, marchand de la rue St Charles, et convient que moyennant six sept pantalons, il aura les habits nécessaires. Jackson reçut vingt pantalons en or, mais, ajoute l'accusation, ne remplit pas les conditions du marché et ne reparut plus. Dye a été arrêté par l'officier Bouldin et conduit en prison, sous prétexte de vol.

—Frank Wilson dit Frank Wurtzel, sur lequel pèse la double accusation d'avoir tirée la signature de M. J. H. Dubroeg sur un chèque de $174 et d'avoir obtenu, à l'aide de faux noms, une somme de $100 de M. Dennis Prendel, est arrivé hier de la Mobile où il a été arrêté il y a quelques jours. Le recevoir a été donné qu'il restait en prison jusqu'à nouvel ordre. Wurtzel est âgé de 20 ans.

—L'officier Bouldin a fait arrêter, hier, Timothy Duffy, qui est accusé d'avoir volé à la tête d'un cabaret qui est le rendez vous de vagabonds.—Interrogé par les autorités.

—Isaac Rosedirais s'est fait arrêter, hier, dans des mouvements de cuivre à Mme Mary Herrel, en présidant que c'est de vol.

—Nous avons parlé de l'enfant, nommé M. John Sewell avait perdu dans une boutique de barbier de la rue St Charles, son habit dans la poche duquel se trouvait un portefeuille renfermant des lettres importantes et des papiers de valeur. M. Sewell s'est plaint à la police, qui a arrêté Michael Connors, Patrick Hogan et Daniel Connors, accusés d'avoir commis le vol. Les honorables citoyens sont entre quatre murs.

COMMETTRE DIFFICILEMENT.—Mardi soir, une charretée renversa un enfant, dans une des rues du quatrième District, et lui mutila une jambe et un bras. Le conducteur, Antoine Dubois, a été arrêté à la demande du père de l'enfant. M. E. Sheppard.—L'accusé a fourni un cautionnement pour répondre de sa conduite.

PREMIER COUR DU DISTRICT.—Cette Cour ne fait qu'emmagasiner des causes depuis trois jours

ACCIDENTS.—La Ville Louis Blanche a fait hier, devant le recorder du Deuxième District, un accident dont lequel il accuse A. Rabouin de n'être injurié au dessus, et qu'il l'a battu avant la seconde opération.

—Le recorder Ramos a ordonné l'arrestation des personnes suivantes: Antonio Fagoroso, accusé d'avoir tirer sur Mr Kiechardi; M. William, accusé d'avoir tirer sur Mr Jean William Ivert; J. Robinson, accusé de plusieurs diverses occasions, accusé d'avoir tirer.

—John Fallon, Bernard Mack, Thomas Morrison, W. S. Newell et B. Baxter, maîtrelle, que M. C. C. Swanson, capitaine du Grand Duke, accuse d'avoir, le 21 du mois dernier, le fer et le feu de mon, essayé de se révolter à bord de ce navire, qui comparu hier devant le recorder et a été libéré, faute de preuves. Les gages n'ont pas établi l'accusation portée contre eux par le capitaine, mais il a cet étrangement prouvé qu'ils ne méritent pas le nom de marins. Le recorder les a envoyés en prison en attendant qu'ils puissent prouvé devant la Cour de District des Etats Unis.

LOUISIANE.

ROULADONS.—Nous lisons dans l'*Audictions* de St Jacques (15 courant):

Toutes nos sucreries sont en pleine opération. Les habitants se plaignent généralement de la faiblesse du rendement, et tout porte à croire qu'il y aura un énorme déficit dans la récolte. Les cannes sont peu fournies, vertes et sèches. La petite quantité de qualité. Si le même temps que nous avons depuis tantôt quinze jours sont suivis de grands froids, les pauvres planteurs n'auront pas lieu de se réjouir. Il faudrait que les prix fussent bien élevés pour compenser la modicité des récoltes. On s'accorde à croire que ces prix se maintiendront sur le moins aux taux actuels, et même qu'il y aura une hausse plus tard. Dieu veuille!

PIRATE JAUNE.—Cette terrible maladie, dit l'*Achetteur* de St Jacques, semble enfin vouloir nous abandonner. Depuis deux mois qu'elle sévit à St Jacques elle a fait bien des victimes. Récemment encore il y en a eu plusieurs cas qui se sont terminés d'une manière fatale. La science ne trouvera-t-elle jamais un remède à ce fléau?

A propos de fièvre jaune nous lisons dans le *Messager* de St Jacques du 17 courant:

La température est toujours très élevée et chaque semaine nous avons à déplorer la mort de quelques-uns de nos amis enlevés en quelques jours par cette terrible maladie.

PAROISSE ASCENSION.—On lit dans le *Vigilant*:

La roulaison est en plein travail parmi nous, le sucre donne mieux qu'on ne croyait, mais cependant il y aura un tiers en moins que l'année passée. Par contre, nous informe MM. les planteurs, que nous savons de bonne source que les marchés sont positivement dégarnis. La Havane, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaïque en sont au même point que nous, et si on veut s'entendre cette année, on obtiendra de hauts prix pour le résidu de cette saison. Plusieurs planteurs, nous le garantissons comme authentique, ont refusé des offres superbes; il serait à desirer que tous puissent en faire autant.

DONALDSONVILLE.—Le port de Donaldsonville, dit le *Vigilant*, est fort animé. Les chalands abondent et arrivent chargés de sucres. La batture est pleine de fret, le blanchit arrive ici en quantité; tout est animé, vivant, commercial. Malheureusement pour notre ville, cela ne dure pas toute l'année.

La barge *Florida*, patron Gomez, a entrepris ces voyages réguliers de Donaldsonville à Thibodeaux, les autres bateaux de la même compagnie ne tarderont pas à arriver.

LE TELEGRAPHE EN ECROPE.—Par suite de l'accroissement des communications du télégraphe sous-marin avec le continent, les compagnies du télégraphe électrique et international ont posé un nouveau fil entre les côtes d'Angleterre et de Hollande, au sud de ceux qui sont déjà au service actif. La nouvelle câble a 119 milles de longueur; il est du poids de 224 tonneaux. Il avait été roulé à bord du bateau à vapeur le *Monarch*, capitaine Hobley, appartenant aux Compagnies.

Les opérations de l'immersion ont commencé à Orfordness, le 20, à trois heures de l'après-midi. Elles étaient dirigées ensemble par les ingénieurs de la Compagnie, le 20, à une heure 20 minutes de l'après-midi; elles avaient duré 21 heures. Toutes ces opérations ont eu lieu sous la direction de M. Frédérick C. Webb, ingénieur. Il a été fait des avantages avantageux avec les gouvernements du continent pour la transmission directe des messages à la plupart des principales villes du continent. Hâtons-nous de dire que des dépêches de Londres à Amsterdam, Berlin, Hamburg, etc., avec la même rapidité qu'à Liverpool, Manchester ou Glasgow.

Accroissement de la population en Californie.

Il n'y a rien, dit l'*Echo du Pacific*, de plus éloquent que le chiffre pour parler du progrès de l'économie, comme pour les hommes et les choses, et il est vrai, peu généreuse; il est généralement dépourvu de ces ornements brillants, de ces formes séduisantes que l'esprit et l'art savent donner à toutes choses, mais, d'autre part, il ne trompe pas, il est froid et ne ment jamais. Lorsque l'on n'en abuse pas pour le faire parler à faux.

Pour un pays neuf comme la Californie surtout, tout raisonnement doit venir se résumer là, si on veut courir le risque de se tromper. C'est dans le chiffre, dans les statistiques que le négociant, le spéculateur, doivent chercher tous les éléments des observations. C'est pourquoi nous prenons un et grand soin de fournir à nos lecteurs, sur toutes matières, le plus d'éléments que nous pouvons recueillir ou qui sont le fruit de nos observations personnelles.

La population est un des principaux éléments de richesse; du nombre des consommateurs dépend la plus grande partie des opérations et c'est peut-être ce qu'on a le plus intrigué ici. Dans presque toutes les opérations que l'on a faites, on y a eu peu égard, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, on a trop souvent raisonné comme si l'Etat californien renfermait une population trois ou quatre fois plus grande qu'elle est réellement; c'est même là ce qui a donné lieu aux plus nombreux mécomptes.

Il s'est agi souvent dans ces derniers temps, qui certes n'ont pas été très prospères, de la population qui nous quittait, du dégoût qui s'était emparé des habitants, à la suite de la déconfiture des banques, des rapines exercées par un grand nombre d'hommes haut placés, des crimes et des spoliations de toute espèce, nous avons été les témoins.

Malgré tous les raisonnements qui ont pu être faits, le découragement n'a été qu'apparent, il ne s'est traduit que par des faits exceptionnels durant le dernier trimestre; et nous voyons par les chiffres d'entrée et de sortie que notre population a augmenté et que la balance des entrées sur les sorties est de beaucoup en notre faveur.

Il résulte d'une statistique officielle, qu'il est arrivé en Californie pendant le dernier trimestre, 8,430 personnes et qu'il en est parti 5,919, ce qui fait une différence de 2,511 en plus des arrivées sur les départs.

Il ne sera pas hors de propos de faire connaître comment cette population se répartit entre les diverses nations du globe pour les arrivées comme pour les sorties. Voici les chiffres:

ARRIVÉES.—Panama, 4,014; San Juan, 3,801; Mexico, 80; Chili, 4; Iles Sandwich, 119; Australie, 17; Chine, 1,056; Angleterre, 15; France, 46; Allemagne, 33; Etats-Unis, (directement) 20; port divers, 43; total: 8,430.

DÉPARTS.—Panama, 2,276; San Juan, 7,490; Mexico, 121; Pérou, 42; Chili, 133; Iles Sandwich, 106; Australie, 138; Chine, 611; Etats-Unis (ports divers) 3; autres ports, 9; total: 5,919.

Dans les chiffres ci-dessus ne sont pas compris les arrivées par la plaines. Celles-ci s'élèvent pour les neuf premiers mois de l'année au chiffre de 23,143. Les départs par la même voie ont été de 15,409, ce qui fait en faveur du pays une différence de 7,334.

CHANGEMENT A TUE.—Il y a quelques jours s'est un journal de New-York qui a été publié à Montréal arrivée à la première station, en deçà de la frontière canadienne. Entre autres passagers, il en descend un fort beau jeune colossale et affublée d'un costume qui rappelait, à s'y méprendre, la Meg Merrilies de Walter Scott. A ses vus, le rire et les colibets éclatent de toutes parts dans la foule; mais la singulière voyageuse, sans s'émouvoir autrement, se contente de demander à l'un des badauds qui se pressent autour d'elle, si elle est bien sur Etats-Unis. Sur la réponse affirmative qui lui est faite, elle commence tranquillement à se dépouiller, en demandant pardon à l'assistance de ce que le procédé pouvait avoir de sans gêne et d'inusité. Nous laissons à penser si on la regardait d'un œil stupéfait. L'explication de l'énigme ne se fit toutefois pas attendre: à mesure que tombait la défroque feminine, apparaissait un grand gaillard très peu flatteur, vêtu de l'uniforme anglais. C'était un déserteur qui avait pris ce travestissement bizarre, pour échapper au service de sa très gracieuse Majesté.

LES GENERAUX BLESSÉS.—Les généraux français dont le *Moniteur* a annoncé le retour sont fort souffrants. Le général Trochu, bien qu'ayant échappé à la terrible nécessité de l'amputation, ne ressent encore que douloureusement de l'atteinte du biscaïen qui lui a enlevé une partie du mollet. On sait que le général Mellinet a été atteint de deux balles, quand au général Bosquet, frappé en plein flanc d'un éclat d'obus, les désordres chez lui sont internes. On annonce qu'il va chercher à l'air, auprès de sa mère, la clémence tout exceptionnelle du climat.

EFFET DE LA PEUR.—Tout dernièrement, dit le *Journal de Francfort*, un médecin de Vienne, le docteur [illegible], a fait une intéressante expérience à l'effet de rechercher quelle influence la simple crainte d'une maladie contagieuse peut exercer sur un homme en parfaite santé. Après en avoir robaux l'autorisation en lieu compétent, le docteur s'adressa prompt à un condamné, robuste et bien portant, la remise de peine, qu'il lui consentait à se mettre dans un lit, et à feindre que venait de mourir. S'il tombait malade, les plus grands soins lui seraient voués, et plusieurs médecins le surveilleraient sans cesse.

Le prisonnier consentit après quelque hésitation, à se soumettre à l'expérience, qui commença. Au bout de quelques heures, tous les symptômes du choléra se manifestèrent, et notre homme qui a eu subir une ablatique formelle. Il fut soigné avec une grande attention, et l'on réussit bientôt à le guérir complètement, grâce surtout à sa forte constitution.

Mais quelle fut la surprise générale lorsqu'on apprit qu'il n'avait nullement été mis dans le lit d'une choléraïque! On le fit avait fait accroire afin d'observer l'effet de l'imagination et de la peur sur l'organisme.

C'est rappelle une expérience tentée il y a environ quinze ans en Angleterre, sur un condamné à mort, auquel on promit de transformer l'horrible exécution par strangulation en une mort plus douce, en lui déclarant qu'après lui avoir bandé les yeux, on lui ouvrirait les veines. On fit devant lui les préparatifs nécessaires. Après qu'on lui eut bandé les yeux, le médecin feignit de commencer l'opération. Mais au lieu de son sang, c'est de l'eau qu'on fit couler du ligne. Le condamné, persuadé que sa vie s'en allait avec son sang, expire au bout de quelques heures, tué par son imagination seule.

PATRIE VÉGÉTAL.—On recueille en ce moment, dans les environs de notre ville, dit l'*Indicateur de Sens*, des tiges de chardons pour le compte d'un industriel qui espère remplacer avec cette plante le chiffon servant à la fabrication du papier et qui devient fort rare.

Les premiers essais, quoique imparfaits, font cependant espérer à leur auteur un succès complet. Ce papier végétal, tout en étant de qualité supérieure, présenterait une économie de 40 0/0.

L'ANGLETERRE ET SES MEURS.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. John Lemoinne, l'écrivain de France qui connaît le mieux l'Angleterre, l'article suivant qui ne peut manquer d'être lu avec intérêt:

"A quoi servent les lois sans les mœurs? est un proverbe qui trouve son application dans tous les temps. Voici par exemple, le royaume de Naples, qui est cense gouverné par le Code le mieux fait de l'Europe, le Code français, et cependant on voit quel usage les hommes y font des lois. En même temps en a vu le grand-duché de Toscane, quoique retombé sous des lois barbares, prospérer et vivre heureux et tranquille sous un gouvernement doux, juste et modéré. Les lois ont pris manége de réaction y a ressuscité des pénalités dignes du moyen-âge.

"Mais de tous les pays qui se contraste des lois et des mœurs est le plus frappant, le premier est peut-être l'Angleterre. Il n'y a pas de pays où se rencontre un mélange plus extraordinaire de liberté et d'oppression, une plus forte dose d'air libre et d'air comprimé. Tout le monde sait que les Anglais sont passionnés pour les collections. Ils forment des collections d'araignées, de papillons, d'hirondelles, de manuscrits, d'autographes, de vieux ustensiles de ménage, de pipes, des rapidés divers, la trois cent soixante-cinquième canne de Voltaire, les tabatières du grand Frédéric et les pantoufles du duc de Wellington; eh bien! ils portent cet amour de la bric-à-brac jusque dans la conservation de leurs lois; ils gardent précieusement une foule de vieux actes législatifs plus absurdes et plus ridicules les uns que les autres, et tout cela par amour du précédent et par esprit de collection.

"Nous savons bien que ce sont des lois qui ne subsistent qu'à la condition de ne pas être appliquées, et qu'elles ne sont conservées dans les Codes que comme de vieilles armes inutiles dans les musées d'artillerie. Mais il y a des occasions où l'on voit tout à coup ces antiques parchemins sortir de leurs vitrines et ces vieilles arquebuses reparaître à la lumière du jour; et alors le bon sens des hommes a toutes les peines du monde à empêcher cet acte de faire des ravages. On cite quelque fois cette sentence d'un magistrat anglais qui, ayant à appliquer une loi qui punissait le vol d'un cheval, acquitta un prévenu qui avait volé deux chevaux. C'était juger selon la lettre. Vrai ou faux, l'exemple est instructif; peut-être la loi punissait-elle de mort le vol d'un cheval, comme aujourd'hui elle ne punit de transportation les délits de braconnage; et alors quand la loi est sévère, il ne reste plus au juge qu'à l'éluder le plus possible. Dernièrement on a vu un magistrat acquitter un prévenu qui avait volé le repos du dimanche, par la raison que la loi portait le mot de dimanche, et que l'acte d'accusation avait par mégarde employé le mot de *jour de semaine*. Cela voulait dire simplement que le magistrat ne jugeait pas convenable d'appliquer la loi.

"Dans d'autres cas, il y a non-seulement des personnes, mais des classes entières qui portent la peine de lois qui n'existent pas même été faites pour elles. Ainsi les israélites sont aujourd'hui encore exclus du parlement par un texte qui, dans le principe, n'avait absolument aucun rapport avec eux. La loi avait été faite contre les catholiques et contre les partisans des Stuarts; mais, depuis ce temps-là les Stuarts sont morts et les catholiques sont entrés dans le Parlement; on a fait mégarde oublier de modifier la formule du serment de "abjuration." Le serment "abjuration," et c'est par cette formule que les juifs en trouvent exclus.

"Et à ce propos nous rappellerons encore un singulier procès dont tout le monde a pu lire, jour par jour les détails, et qui était intéressant des mœurs et le plus de hardons protection des mœurs, par le raison que le procédé mêlé faisait plus longtemps souffrir nouveau cas, le magistrat a trouvé le moyen corrigé l'absurdité de la loi; mais encore n'a-t-il pas absoudre la méthode juive d'abattre les bœufs qu'en considération de ce que les chrétiens d'un servient pour tuer les mêmes et les veaux. Il ne manquait plus de jours, aux questions théologiques, de faire transformer en questions d'abattoir.

"Autre exemple encore, qui est de la nature quelque, et qui regarde aussi la loi du dimanche. Il s'agit d'un paysan qui est ouvrier à gage pendant toute la semaine et employé aux travaux de la récolte, mais qui a un coin de terre à lui qu'il cultive pendant son jour de repos, c'est-à-dire le jour du Seigneur. Traduit devant les magistrats du comté pour avoir fait sa récolte un dimanche, il est condamné à 5 sh. d'amende et 13 sh. 1/2 pour les frais, en vertu d'une loi qui remonte au règne de Charles II, vertueux et pudique monarque Charles II.

"L'opinion publique se soulève contre cette sentence, et appelle sur lui un ministère de l'Intérieur, lequel casse la décision des magistrats et acquitte le prévenu; mais voyez pourquoi: parce que l'acte de Charles II s'applique aux individus qui poursuivent le dimanche "leur occupation ordinaire," et que le paysan, qui fait la récolte pour les autres pendant la semaine, ne s'est pas livré à son occupation *ordinaire* en faisant la récolte pour lui un dimanche. Jusque-là c'est bien, mais voici où se présente la difficulté. En appliquant judaïquement la loi, il suffira que tout individu change d'occupation le dimanche pour se trouver en règle et violer le sabbat tout à son aise. Un cordonnier pourra faire la barbe impunément, du moins pour lui, un perruquier pourra faire ses souliers, et un chapelier se faire bottier, tous restent dans la légalité parce qu'ils ne vaqueront pas à leurs occupations habituelles; et, comme on l'a dit plus sérieusement, tout ce que les juges pourront être ouvertes le dimanche pourra qu'on en fasse un échange mutuel pour ce jour-là.

"Mais il y a des cas où le maintien, même nominal, d'anciennes lois peut être plus que ridicule, et devenir dangereux, et nous en citerons un qui est encore de la semaine dernière. On sait quelle législation odieuse et tyrannique la domination protestante de l'Angleterre a longtemps fait peser sur le peuple catholique de l'Irlande. Cette législation s'est sans doute beaucoup amendée; elle a cependant encore des détails, parmi lesquels une ordonnance qui défend aux régiments d'aller à une église catholique avec musique et tête, et n'accorde ce privilége qu'à ceux qui se rendent au temple protestant. Or, comme en Irlande la population, et surtout la population militaire, est presque tout entière catholique, cette loi outrageante était peu à peu tombée en désuétude, et on avait cessé de l'appliquer, lorsque dernièrement il a plu à quelques vieux bridés d'officiers protestants de la remettre en vigueur. Une première fois, au camp de Curragh, une musique de régiment, entièrement composée de catholiques, a reçu l'ordre de conduire au temple quelques soldats protestants, en même temps qu'elle avait à conduire de nombreux catholiques. Le soldats catholiques, et le mécontentement causé par cette affaire n'a été calmé que par la dispersion et l'éloignement du régiment.

"La seconde fois, c'est à dire la semaine dernière, l'affaire a présenté un caractère plus grave. Le régiment de milice du comté de Kerry avait la coutume d'aller fort tranquillement à la messe tous les dimanches avec sa musique en tête; lorsque le colonel a pris à un commandant nouvellement arrivé de le lui défendre. Le dimanche suivant, à la grande stupéfaction de tout le monde, il a reçu le commandement de la marche, tous les hommes sont restés immobiles. L'officier commandant a renouvelé des remontrances, puis des menaces; tout a été inutile. Les hommes n'ont ni cru, ni marmoré, mais ils n'ont pas bougé. L'adjudant-général a été appelé, et a dû donné ordre de dissolution (*making set*); mais, dit la relation que nous avons sous les yeux, les hommes sont restés immobiles comme des statues, et les officiers, en présence de cette résistance passive et invincible, se sont bornés à consigner le régiment dans ses casernes. Les choses en sont là pour le moment, et les plus embarrassés ne sont certainement pas les soldats. Un journal irlandais dit à ce propos:

"Il est difficile de comprendre comment une plus flagrante violation du code militaire, et cependant il est impossible de punir les coupables, lesquels l'épiscopat et les prêtres ont fait à leur à cinq cents poteaux 500 soldats catholiques parce qu'ils ont ressenti une insulte faite à la religion et à leur religion. Le moment où le fleuve tomberait sur leurs épaules pour cette offense, quelque mitigée que fut encore cette punition aux yeux de la loi militaire, serait le plus grand événement total dans la tournure de la guerre. Le recrutement s'arrêterait tout net en Irlande, et la plus connaissance prudence dirait aux autorités que la milice irlandaise n'assisterait pas tranquillement, avec des fusils chargés et les baïonnettes au bout, à l'exécution d'une pareille sentence d'une cour martiale. Il faut que le gouvernement aborde franchement la question. Il sait que jusqu'à ce jour, les miliciens irlandais ont tout couru la dernière peine, et il sait aussi que cette peine ne peut pas être et ne sera pas appliquée. Le moindre soldats de Crimée sont catholiques. Tous nos alliés sont catholiques. Les vainqueurs de Malakoff, et leur empereur, dont l'esprit les a animés dans cette journée, sont catholiques. Les chefs existent des armées de Crimée sont catholiques, et nous imaginons aisément ce que serait leur impression en lisant les détails d'une pareille exécution.

"Ces lignes sont prises à un journal irlandais, et par conséquent il faut, à ce qu'on pense, l'imagination du terror. Nous ne croyons point que tous les regards de l'armée de Crimée se dirigeraient vers l'Angleterre, nous sommes aussi convaincus que le journal irlandais, que le gouvernement anglais ne fera jamais un nouveau prédéfiné des 500 soldats catholiques de Kerry. Mais cet exemple devrait, ce nous semble, montrer l'inconvénient et le danger de maintenir des lois qui, d'ailleurs sont devenues inutiles, et qui tiennent encore assez de force pour servir à l'intolérance, au caprice ou à la mauvaise humeur, et pour ranimer les souvenirs les plus irritants des époques des guerres civiles et d'oppression étrangère."

MŒURS CHINOISES.

Les Chinois ne connaissent pas la vie de famille telle que nous l'entendons en Europe. Les hommes sont généralement exclus de la société des hommes et restent cloîtrées dans leur intérieur. Les hommes cherchent leurs distractions au dehors. Il y a autant plaisirs amusemens sont la table, le jeu, le combat de caille, le jeu de la crosse, le volant, la gymnastique, &c. Mais les Chinois de la classe riche, charment les loisir dans des bateaux à fleurs richement construits, aux arbres au rivage le plus voisin de leur habitation ou le jeu plaisant à réunir tous les genres de séduction.

Un cite certaine négociant chinois possédant les plus belles collections aquatiques pour lesquels ils dépensent de 40 à 60 piastres (200 à 300 fr.) de fleurs. La plupart des bateaux de fleurs sont assez souvent à un repas splendide les négociants étrangers établis à Canton, à Macao ou à Hong-Kong. Chez les personnes du haut ton, le principal repas est comme chez nous le dîner, qui a lieu à six heures, et c'est un dîner de cérémonie, on fait venir des bateleurs et des saltimbanques.

Les invitations se font, plusieurs jours avant le festin, sur une feuille de grand papier rouge; le vette on reçoit une autre à chaque convive sur papier rose, et enfin le jour même on en expédie une troisième. Les convives sont amenés, que possible placés à des tables séparées, et il est du bon goût qu'il y en ait le moins possible à la même. Chaque table est exactement servie de la même manière en le même temps, ce qui exige un nombreux domestique.

Une taxe de lait d'amandes chaud est d'abord offerte à chaque convive, à la mode espèce d'apéritif qui précède le dîner, qui se compose de plusieurs services. Le premier service se compose de poissons, de jambon froid, de Aïcas, de gaînes de volaille, canards salés, de purées, de porcs, de vermicelles de Bêche, de fleurs de vers de cannes à sucre (c'est un mets d'un goût délicieux), et autres friandises recherchées. Le repas commence par une santé portée par le maître de la maison à ses convives, qui lui font raison.

Les Chinois ne se servent pas de linge de table; mais comme les tables sont doubles les domestiques enlèvent la tablette supérieure avec les débris du premier service; au service du second, qui prend la place du premier, on ne reçoit le commandement de la marche, tous les hommes sont restés immobiles. L'officier commandant a renouvelé des remontrances, puis des menaces; tout a été inutile. Les hommes n'ont ni cru, ni marmoré, mais ils n'ont pas bougé. L'adjudant-général a été appelé, et a dû donné ordre de dissolution (*making set*); mais, dit la relation que nous avons sous les yeux, les hommes sont restés immobiles comme des statues, et les officiers, en présence de cette résistance passive et invincible, se sont bornés à consigner le régiment dans ses casernes. Les choses en sont là pour le moment, et les plus embarrassés ne sont certainement pas les soldats. Un journal irlandais dit à ce propos:

"Il est difficile de comprendre comment une plus flagrante violation du code militaire, et cependant il est impossible de punir les coupables, lesquels l'épiscopat et les prêtres ont fait à leur à cinq cents poteaux 500 soldats catholiques parce qu'ils ont ressenti une insulte faite à la religion et à leur religion. Le moment où le fleuve tomberait sur leurs épaules pour cette offense, quelque mitigée que fut encore cette punition aux yeux de la loi militaire, serait le plus grand événement total dans la tournure de la guerre. Le recrutement s'arrêterait tout net en Irlande, et la plus connaissance prudence dirait aux autorités que la milice irlandaise n'assisterait pas tranquillement, avec des fusils chargés et les baïonnettes au bout, à l'exécution d'une pareille sentence d'une cour martiale. Il faut que le gouvernement aborde franchement la question. Il sait que jusqu'à ce jour, les miliciens irlandais